

AAVICII

Société en Nom Collectif au capital de 1.000 euros
Siège social : 17, cours Valmy – 92800 PUTEAUX
833 491 715 R.C.S. NANTERRE

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE
DU 1^{ER} JUIN 2026**

[...]

Formation ordinaire :

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

- décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice de 2,77 euros au compte de report à nouveau antérieur, débiteur de 186,79 euros, qui sera ainsi porté à un montant négatif de 189,56 euros ;
- rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

[...]

Formation extraordinaire :

QUATRIEME RESOLUTION

Modifications de l'alinéa 7 de l'article 13, des alinéas 1 et 3 de l'article 17, des alinéas 1 et 8 de l'article 21 et des alinéas 2, 3, 5 et 7 de l'article 22 des statuts de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, décide de modifier les alinéas 1 et 3 de l'article 17, les alinéas 1 et 8 de l'article 21 et les alinéas 2, 3, 5 et 7 de l'article 22 des statuts qui seront désormais rédigés comme suit :

Article 13 - CESSIION ET TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES

« La décision de l'assemblée ou le résultat de la consultation écrite est notifié *au cédant par la Gérance dans un délai de huit jours suivant son adoption, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Toutefois, la signature par le cédant du procès-verbal constatant ladite décision vaut notification à sa date.* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 17 - POUVOIRS DE LA GERANCE

« 1. Dans les rapports avec les tiers, la Gérance, agissant au nom de la Société, a pouvoir de passer seule tous les actes entrant dans l'objet social. **Elle peut déléguer une partie de ses pouvoirs, dans des limites déterminées, à toute personne habilitée.** »

« 2. Dans les rapports entre les Associés, le Gérant ou chacun des Gérants peut accomplir tous les actes de gestion dans l'intérêt de la Société. **Le Gérant ou chacun des Gérants peut déléguer une partie de ses pouvoirs, dans des limites déterminées, à toute personne habilitée.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 21 - ASSEMBLEE GENERALE

« 1. Les convocations à l'Assemblée Générale sont effectuées par la Gérance **quinze jours au moins avant la date de la réunion, au moyen soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou d'une lettre simple adressée au dernier domicile connu des Associés, soit par un moyen électronique de télécommunication, soit par remise en main propre.** »

« Les copies ou extraits des procès-verbaux des Assemblées Générales sont valablement certifiés conformes par un Gérant **ou par tout mandataire habilité à cet effet.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 22 - CONSULTATION ECRITE

« Dans ce cas, elle leur adresse **soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre simple, soit par un moyen électronique de télécommunication, soit par remise en main propre,** le texte des résolutions soumises à leur approbation, accompagné de tous documents et rapports nécessaires à leur information ainsi qu'un bulletin leur permettant d'exprimer leur vote sur chaque résolution proposée. »

« 2. **Les Associés doivent retourner le bulletin à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de l'envoi de la consultation, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre simple, soit par un moyen électronique de télécommunication, soit par remise en main propre.** Le vote est exprimé par "oui" ou par "non". »

« 3. La Gérance, **ou tout mandataire habilité à cet effet,** établit et signe le procès-verbal de la consultation auquel sont annexés les bulletins de vote des Associés. »

« Les copies ou extraits des procès-verbaux des consultations écrites sont valablement certifiés conformes par un Gérant **ou par tout mandataire habilité à cet effet.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, donne tous pouvoirs à la société MEDIALEX PARIS sise 4 place du 8 mai 1945 - 92532 LEVALLOIS-PERRET, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

[...]

Certifié conforme à l'original

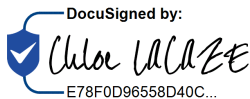
AIR BAIL

Gérante

Représentée par

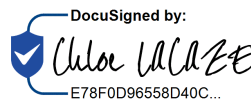
Madame Chloé LACAZE

Mandataire dûment habilitée

DocuSigned by:

E78F0D96558D40C...

De convention expresse valant convention sur la preuve et conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 alinéa 4 du Code civil, le signataire convient de signer électroniquement, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement «eIDAS», le présent document par le biais du service DocuSign (www.docusign.com). En conséquence, le signataire reconnaît à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et confère date certaine à celle attribuée à la signature du présent document par le service DocuSign (www.docusign.com).

CERTIFIE CONFORME
Madame Chloé LACAZE
Mandataire dûment habilitée

DocuSigned by:

E78F0D96558D40C...

Société en nom collectif AAVICII

17 Cours Valmy 92800 PUTEAUX

Comptes annuels au : 31 décembre 2025

Sommaire

[BILAN..... 3](#)
 [Bilan actif..... 4](#)
 [Bilan passif..... 5](#)
[COMPTE DE RESULTAT..... 6](#)
 [Compte de résultat..... 7](#)
[ANNEXE..... 9](#)
 [Annexe..... 10](#)
 [Règles et méthodes comptables..... 11](#)
 [État des échéances des créances et des dettes..... 12](#)
[INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT..... 13](#)
 [Composition du capital et variation des capitaux propres..... 14](#)
 [Ventilation de l'impôt sur les sociétés..... 15](#)
[ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS..... 16](#)
 [Intégration fiscale..... 17](#)
 [Honoraires des commissaires aux comptes..... 18](#)

BILAN

Bilan actif

RUBRIQUES	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières				
TOTAL de l'actif immobilisé (III)				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
TOTAL Stock et en-cours				
CRÉANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1		1	65
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
TOTAL Créances	1		1	65
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	809		809	748
TOTAL Valeurs mobilières de placement	809		809	748
TOTAL de l'actif circulant (IV)	810		810	813
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	810		810	813
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an	1		1	65

Bilan passif

RUBRIQUES	31/12/2025	31/12/2024
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
TOTAL Réserves		
Report à nouveau	-187	
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-3	-187
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL des capitaux propres (I)	810	813
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL des dettes (I) (III)		
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	810	813
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) Dont emprunts participatifs		

Résultat de l'exercice en centimes

-2,77

Total du bilan en centimes

810,44

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

RUBRIQUES	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation (I)		
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock (achats de marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (achats de matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (1)	4	254
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotation aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)	4	254
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4	-254
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participations (2)		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	0	2
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	0	2
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	0	2
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-4	-252

RUBRIQUES	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-1	-65
Total des produits (I + III + V + VII)	0	2
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3	189
BÉNÉFICE OU PERTE	-3	-187
(1) Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

Annexe

La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la société AAVICII pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes annuels est de 810,44 €.

Le chiffre d'affaires est nul.

Le résultat de l'exercice est une perte de 2,77 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Toutes les données chiffrées ci-après sont exprimées en Euros.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la société AAVICII sont établis conformément au plan comptable général défini par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour de l'ensemble des règlements de l'ANC le modifiant, des avis et recommandations ultérieures.

Et en application du Code de Commerce, articles L123-12 à L 123-24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

La société a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les dispositions introduites par le règlement modernisation des états financiers. Ces nouvelles dispositions constituent un changement de méthode comptable.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE À L'INITIATIVE DE L'ENTITÉ ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

IMPÔTS SUR LES SOCIETES

Le poste impôts sur les bénéfices au compte de résultat enregistre une charge d'impôt d'un montant de -1,00 €
Au 31 décembre 2025, le taux d'imposition était : 25,825%

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Conformément au règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour de l'ensemble des règlements de l'ANC le modifiant, des avis et recommandations ultérieures relatif au plan comptable général et aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan,

la société AAVICII ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité ;
- les transactions concernées ne sont pas significatives.

OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

La société ne possède pas d'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'escalade récente du conflit au Moyen-Orient intervenue à compter du 28 février 2026 constitue un événement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes. A date, aucun impact significatif pour la société AAVICII n'a été identifié, étant précisé que le niveau d'incertitude sur les conséquences directes et indirectes du conflit demeure élevé.

État des échéances des créances et des dettes

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières				
TOTAL créances de l'actif immobilisé				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Etat et autres collectivités				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts				
Etat - divers				
Groupes et associés		1	1	
Débiteurs divers				
TOTAL créances de l'actif circulant		1	1	
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CRÉANCES		1	1	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et moins de cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Etat et autres collectivités publiques					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés					
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES					
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Composition du capital et variation des capitaux propres

CAPITAL

Le capital est composé de 100 actions de 10 € de nominal.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres				
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	1 000			1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Ecart de réévaluation	0			0
Ecart d'équivalence	0			0
Réserve légale	0			0
Réserves statutaires ou contractuelles	0			0
Réserves réglementées	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	0		187	-187
Résultat de l'exercice	-187	184		-3
Subventions d'investissement	0			0
Provisions réglementées	0			0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	813	184	187	810

La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2024 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 16 mai 2025.

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Ventilation du résultat	Avant impôt	Incidence sur les sociétés (1)			Après impôt
		Impôt brut	Crédit d'impôt	Impôt net imputé	
1- taxé au taux normal	-4	-1			
2- taxé au taux réduit ou non taxable					
RESULTAT D'EXPLOITATION (1+2)	-4	-1	0	-1	-3
1- taxé au taux normal				0	0
2- taxé au taux réduit ou non taxable					
RESULTAT FINANCIER (1+2)	0	0	0	0	0
I-RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-4	-1	0	-1	-3
a- taxé au taux normal (a)				0	0
b- taxé au taux réduit ou non taxable (b)					
II-RESULTAT EXCEPTIONNEL (a+b)	0	0	0	0	0
III - Autres à préciser (ex. impôts différés)				0	
RESULTAT COMPTABLE (I+II+III)	-4	-1	0	-1	-3

(1) Convention de signe : charge d'impôt en positif et produit d'impôt en négatif

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Intégration fiscale

La société AAVICII est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 1 janvier 2019.

Son résultat fiscal ayant servi de base au calcul de l'impôt est le suivant :

- déficit à court terme de 3,77 €

Du fait de l'intégration fiscale, une créance de 1 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Honoraires des commissaires aux comptes

	KPMG S.A
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 100
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
TOTAL	2 100

Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de moyen conclu entre la SNC AAVICII et la Société Générale, il a été convenu que ces honoraires de commissariat aux comptes seront pris en charge par cette dernière.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

SNC AAVICII

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SNC AAVICII
17 Cours Valmy
92800 PUTEAUX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à l'RCS a Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

SNC AAVICII

17 cours Valmy – 92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À la collectivité des associés de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Gérant, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAVICII relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à l'RCS a Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 Nanterre



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 avril 2026

KPMG S.A.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'NB', with a long horizontal stroke extending to the right.

Nicolas BOURHIS

Associé

Société en nom collectif AAVICII

17 Cours Valmy 92800 PUTEAUX

Comptes annuels au : 31 décembre 2025

Sommaire

BILAN.....	3
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
COMPTE DE RESULTAT.....	6
Compte de résultat.....	7
ANNEXE.....	9
Annexe.....	10
Règles et méthodes comptables.....	11
État des échéances des créances et des dettes.....	12
INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	13
Composition du capital et variation des capitaux propres.....	14
Ventilation de l'impôt sur les sociétés.....	15
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	16
Intégration fiscale.....	17
Honoraires des commissaires aux comptes.....	18

BILAN

Bilan actif

RUBRIQUES	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières				
TOTAL de l'actif immobilisé (III)				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
TOTAL Stock et en-cours				
CRÉANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1		1	65
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
TOTAL Créances	1		1	65
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	809		809	748
TOTAL Valeurs mobilières de placement	809		809	748
TOTAL de l'actif circulant (IV)	810		810	813
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	810		810	813
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an	1		1	65

Bilan passif

RUBRIQUES	31/12/2025	31/12/2024
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
TOTAL Réserves		
Report à nouveau	-187	
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-3	-187
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL des capitaux propres (I)	810	813
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL des dettes (1) (III)		
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	810	813
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) Dont emprunts participatifs		

Résultat de l'exercice en centimes -2,77

Total du bilan en centimes 810,44

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

RUBRIQUES	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation (I)		
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock (achats de marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (achats de matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (1)	4	254
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotation aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)	4	254
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4	-254
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participations (2)		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	0	2
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	0	2
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	0	2
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-4	-252

RUBRIQUES	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-1	-65
<i>Total des produits (I + III + V + VII)</i>	<i>0</i>	<i>2</i>
<i>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</i>	<i>3</i>	<i>189</i>
BÉNÉFICE OU PERTE	-3	-187
(1) Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

Annexe

La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la société AAVICII pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes annuels est de 810,44 €.

Le chiffre d'affaires est nul.

Le résultat de l'exercice est une perte de 2,77 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Toutes les données chiffrées ci-après sont exprimées en Euros.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la société AAVICII sont établis conformément au plan comptable général défini par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour de l'ensemble des règlements de l'ANC le modifiant, des avis et recommandations ultérieures.

Et en application du Code de Commerce, articles L123-12 à L 123-24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

La société a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les dispositions introduites par le règlement modernisation des états financiers. Ces nouvelles dispositions constituent un changement de méthode comptable.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE À L'INITIATIVE DE L'ENTITÉ ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

IMPÔTS SUR LES SOCIETES

Le poste impôts sur les bénéfices au compte de résultat enregistre une charge d'impôt d'un montant de -1,00 €
Au 31 décembre 2025, le taux d'imposition était : 25,825%

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Conformément au règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour de l'ensemble des règlements de l'ANC le modifiant, des avis et recommandations ultérieures relatif au plan comptable général et aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan,

la société AAVICII ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité ;
- les transactions concernées ne sont pas significatives.

OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

La société ne possède pas d'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'escalade récente du conflit au Moyen-Orient intervenue à compter du 28 février 2026 constitue un événement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes. A date, aucun impact significatif pour la société AAVICII n'a été identifié, étant précisé que le niveau d'incertitude sur les conséquences directes et indirectes du conflit demeure élevé.

État des échéances des créances et des dettes

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières				
TOTAL créances de l'actif immobilisé				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Etat et autres collectivités				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts				
Etat - divers				
Groupes et associés		1	1	
Débiteurs divers				
TOTAL créances de l'actif circulant		1	1	
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CRÉANCES		1	1	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et moins de cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Etat et autres collectivités publiques					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés					
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES					
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Composition du capital et variation des capitaux propres

CAPITAL

Le capital est composé de 100 actions de 10 € de nominal.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres				
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	1 000			1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Ecart de réévaluation	0			0
Ecart d'équivalence	0			0
Réserve légale	0			0
Réserves statutaires ou contractuelles	0			0
Réserves réglementées	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	0		187	-187
Résultat de l'exercice	-187	184		-3
Subventions d'investissement	0			0
Provisions réglementées	0			0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	813	184	187	810

La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2024 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 16 mai 2025.

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Ventilation du résultat	Avant impôt	Incidence sur les sociétés (1)			Après impôt
		Impôt brut	Crédit d'impôt	Impôt net imputé	
1- taxé au taux normal	-4	-1			
2- taxé au taux réduit ou non taxable					
RESULTAT D'EXPLOITATION (1+2)	-4	-1	0	-1	-3
1- taxé au taux normal				0	0
2- taxé au taux réduit ou non taxable					
RESULTAT FINANCIER (1+2)	0	0	0	0	0
I-RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-4	-1	0	-1	-3
a- taxé au taux normal (a)				0	0
b- taxé au taux réduit ou non taxable (b)					
II-RESULTAT EXCEPTIONNEL (a+b)	0	0	0	0	0
III - Autres à préciser (ex. impôts différés)				0	
RESULTAT COMPTABLE (I+II+III)	-4	-1	0	-1	-3

(1) Convention de signe : charge d'impôt en positif et produit d'impôt en négatif

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Intégration fiscale

La société AAVICII est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 1 janvier 2019.

Son résultat fiscal ayant servi de base au calcul de l'impôt est le suivant :

- déficit à court terme de 3,77 €

Du fait de l'intégration fiscale, une créance de 1 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Honoraires des commissaires aux comptes

	KPMG S.A
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 100
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
TOTAL	2 100

Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de moyen conclu entre la SNC AAVICII et la Société Générale, il a été convenu que ces honoraires de commissariat aux comptes seront pris en charge par cette dernière.